



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS DE REMPLACEMENT

QUE le présent avis remplace l'avis public publié le 1^{er} mai 2026, lequel avait été publié à l'aide d'un modèle d'avis qui ne correspondait pas à celui requis et comportait une date d'entrée en vigueur erronée.

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

1466-2026 OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 1^{er} mai 2026, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité, soit le 1^{er} mai 2026, et non le 9 avril 2026 tel qu'indiqué par erreur dans l'avis précédent.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme numéro 1466-2026](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 8 mai 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe